

Solidaires



Branche INRA

Retour sur le CT de mars
Lettre ouverte sur le respect du RI du CHSCT
Diaporama sur l'égalité Femmes/Hommes

Retour sur le Comité technique tenu du 10 mars, au menu les notes de service promotions 2018 et expérimentation du télétravail

Notre délégation a rappelé le faible nombre de recrutements en concours externes cette année, notamment en Ingénieurs et techniciens (89 profils ouverts en février) en comparaison des seuls départs prévisibles à la retraite (150).

Le PDG a confirmé que pour les arbitrages de l'an prochain il y aurait un rééquilibrage en faveur des postes « techniques ». Nous serons vigilants à vérifier la concrétisation de la fin de la politique funeste du repyramidage qui a sacrifiée chaque année des postes d'agents.

L'expérimentation du télétravail débutera début avril sur le centre de JOUY, avec deux difficultés majeures :

- **L'absence de ligne budgétaire pour accompagner ce dispositif**, les agents doivent financer l'abonnement internet, et parfois même leur matériel informatique si l'unité n'a pas le financement nécessaire... L'expérimentation se fait aussi sans accès à des plate-formes extérieures de télétravail, autre que par le biais des autres sites de l'INRA (car elles demandent un financement). Et il y aura-t-il une subvention-repas pour ces journées ?
- **Le refus de la DRH d'envisager une compensation pour les agents demandeurs qui se verront refuser ce dispositif.** (par exemple la semaine de 4 jours afin de réduire de forts temps de trajets)

Concernant la note de service sur la campagne de promotions 2018 par la voie des CAP, notre délégation n'a pas pris part au vote pour manifester son désaccord avec l'arrêt des Avancements Accélérés d'Echelon.

Plus largement, elle s'est interrogée sur le rôle des instances préparatoires, notamment les CCDD (*Commission Consultative des Départements de Recherche*) dans ce contexte de plus en plus contraint en nombre de promotions :

« Pour le corps des AI par exemple cela abouti uniquement à la promotion de 9 à 10 collègues, avec 8 journées de réunions de l'instance CCDD au compteur en comptant les préparations, sans oublier le temps mobilisé en CAPN. Le coût du fonctionnement actuel des CCDD dépasse largement le bénéfice financier qu'en tirent les agents ».

A la fin de l'échange, **le DRH a annoncé une mise à plat de ces dispositifs ainsi que de la procédure des CIPP**(Concours Internes de Promotion sur Place).

En lien les notes en séance de la délégation SUD sur l'ensemble de l'ordre du jour (avec aussi le suivi de 2 Unités : LAMETA -Montpellier et COUHINS- Bordeaux)

Avant le CCHSCT du 25 mars : une lettre ouverte au PDG sur le respect du règlement intérieur (RI) de l'instance

Depuis plusieurs mois, la Direction générale ne diffuse plus le compte-rendu de l'instance nationale CCHSCT, et les Présidences de centre ont été invitées à faire de même à l'échelon local s'agissant des CHSCT... ceci alors même que cette disposition est prévue dans le Règlement Intérieur de ces instances.

Après avoir, à plusieurs reprises, demandé le retour de cette diffusion, notamment en Comité technique de fin janvier, nous nous sommes adressés, à nouveau, au PDG le 17 mars. Nous espérons une réponse positive dès ce vendredi 25 mars, une réunion du CCHSCT étant convoquée ce jour.

[En lien sur notre site le contenu de cette LETTRE OUVERTE.](#) Ci-dessous un extrait :

« Nous avons bien compris que l'INRA souhaite revenir sur cette disposition, mais tant que ce règlement intérieur n'a pas été revu, il convient de la respecter ! Sinon c'est la porte ouverte à toutes les dérives... Vous n'êtes pas sans savoir, et l'INRA n'y échappe pas, que dans la période, la confiance dans la parole des responsables est fragilisée... l'observation a minima des règles qu'on se donne est un préalable qu'il convient de respecter.

Il ne s'agit pas de notre part d'un comportement procédurier mais nous pensons nécessaire d'intervenir, par prévention, sur ce point de principe, avant d'être confrontés à un potentiel conflit sur une situation d'urgence règlementaire (telle une demande d'expertise par exemple).»

Après le 8 mars, la mobilisation pour l'égalité Femmes/Hommes continue

En complément du message précédent où nous présentions les initiatives de ce 8 mars autour de l'action symbolique « arrêt de travail à 15H40 » pour illustrer la proportion du temps de travail non rémunéré, comparé à la situation des hommes :

- Un lien avec l'article de SOLIDAIRES rendant compte de cette première initiative internationale : [un 8 mars qui fera date !](#)
- La présentation du diaporama SUD-RE que nous avons diffusé à cette occasion avec des statistiques qui éclairent sur la situation dans les EPST. A visionner sans modération toute l'année !



Des éléments
sur la situation des femmes
dans la société,
au travail,
dans l'enseignement sup. et les EPST ;
ainsi que quelques
pistes d'action à discuter



[CLIQUER ICI](#) pour accéder à ce diaporama